



Montréal, le 17 octobre 2007

Par courriel

Destinataires : Tous les participants

Objet : Demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, à l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2008 et à la modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du 1^{er} janvier 2008
Dossier : R-3637-2007

Conformément à la décision D-2007-105, la Régie tiendra une audience publique à compter du 23 octobre 2007, de 8h30 à 13h30 à ses bureaux, pour l'examen de la phase II de la demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, à l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2008 et à la modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du 1^{er} janvier 2008.

Afin de lui permettre de planifier le déroulement de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre, **d'ici le 19 octobre 2007, à 12h**, les informations suivantes :

- l'identité et la qualification de leurs témoins ;
- l'estimation du temps requis pour la présentation sommaire de leur preuve ;
- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du distributeur et des intervenants ;
- l'estimation du temps requis pour leur argumentation.

La Régie demande aux participants d'estimer le plus précisément possible le temps requis. Elle rappelle qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée avant le début de l'audience et que les témoignages devront donc en tenir compte et se limiter à souligner les points importants de la position du participant.

Un calendrier d'audience sera communiqué aux participants dès que possible après la réception des informations requises par la présente.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VP/pl